

# Lycée Maurice Delafosse



## Enseignement Général

Etablissement homologué Education Nationale Française de la 6<sup>ème</sup> à la Terminale

Pour découvrir votre lycée : [www.lyceemauricedelafosse.net](http://www.lyceemauricedelafosse.net)



## ANNÉE SCOLAIRE 2019-2020 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### A RÉINSCRIPTIONS DES ÉLÈVES DU LYCÉE MAURICE DELAFOSSE

Du lundi 11 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019

- **Passé ce délai la place n'est plus garantie.**

La réinscription est soumise :

- ✓ A la saisie en ligne du formulaire de demande de réinscription sur le site du Lycée : [www.lyceemauricedelafosse.net](http://www.lyceemauricedelafosse.net) rubrique : inscriptions 2019-2020
- ✓ Au dépôt de :
  - 4 photos d'identité
  - 1 pièce d'identité valide pour les élèves en classes d'examens
- ✓ Au versement du 1<sup>er</sup> paiement des droits de scolarité.



### B INSCRIPTIONS DES ÉLÈVES ISSUS D'UN ÉTABLISSEMENT HOMOLOGUÉ

Du lundi 11 mars 2019 au vendredi 19 avril 2019

La demande est soumise :

- ✓ A la saisie en ligne du formulaire de demande d'inscription sur le site du Lycée : [www.lyceemauricedelafosse.net](http://www.lyceemauricedelafosse.net) rubrique : inscriptions 2019-2020
- ✓ Au dépôt des documents suivants :
  - 1 extrait de naissance
  - 4 photos
  - 1 pièce d'identité valide pour les élèves en classes d'examens
  - Les bulletins du 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> Trimestre ou le livret d'évaluation
  - La décision d'orientation
  - L'exéat
  - Les notes des Épreuves Anticipées
  - Le relevé de notes du DNB

**Au plus tard  
le 4 juillet 2019**



Après acceptation du dossier, le règlement du 1<sup>er</sup> paiement doit intervenir dans un délai de 3 jours. Au-delà les dossiers sont mis en liste d'attente.